



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018\_268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 17 décembre 2018**

**Délibération N°2018/268**

**Proposition de programme d'actions de médiation en faveur  
du Palais Fesch-musée des Beaux-arts pour l'année 2019**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch musée des Beaux-arts labélisé *Musée de France* est le seul musée des beaux-arts de Corse et à ce titre a pour mission de transmettre et de sensibiliser les citoyens à l'art et à l'histoire de l'art. Pour cela différents médians culturels sont mobilisés par l'équipe de conservation du musée ; outre les expositions temporaires, les publications et la recherche différentes actions sont mises en œuvres.

Ces actions sont créées en fonction du discours à transmettre, des différents publics et de la particularité des situations (lieux, âges, connaissances, handicaps, etc.) dans lesquelles se situent ces publics.

Dans le cadre de cette politique certaines actions sont pérennisées, tandis que d'autres seront créées.

### **I/ Les actions proposées au sein du Palais Fesch**

#### ***Cours et conférences***

- Des conférences en lien avec les collections présentées au musée seraient programmées pour les rendre plus accessibles au public ;
- Un cycle de conférence en lien avec les rencontres littéraires « racines de ciel » permettrait d'accueillir des écrivains qui viendraient s'exprimer sur leur rapport à l'art. A l'occasion de la venue de Tahar Ben Jelloun, une présentation de ses peintures serait faite ;
- Une heure, une œuvre : séances thématiques proposées sur l'heure du déjeuner pour s'adresser à un public salarié ;
- Les cours « d'histoire de l'art » du Louvre ;
- Deux journées d'études seront consacrées aux recherches sur la collection du cardinal Fesch. En effet deux historiens d'art travaillent depuis 2 ans sur cette collection ; les journées d'études permettraient de faire un bilan d'étape de ce travail.

#### ***Cours pour adultes***

- Les cours de copie d'œuvre, animés par M. Michel-Ange Poggi, artiste peintre, seraient poursuivis en raison de leur grand succès. Le tarif de ces cours est de 30 euros par mois.
- Un second cours serait consacré à l'apprentissage des techniques anciennes de dessin et de peinture. Le tarif de ces cours est de 30 euros par mois.
- Un stage d'une semaine serait proposé pour un public aguerri et encadré par un artiste reconnu. Ce stage fera l'objet d'une proposition tarifaire ultérieure.

#### ***Visites guidées***

Des visites guidées thématiques, organisées par la documentaliste, une fois par mois les vendredis après-midi, seraient poursuivies : un parcours thématique dans les salles du musée, suivi d'une consultation d'ouvrages à la bibliothèque d'histoire de l'art. Les participants à ces visites devront s'acquitter de l'entrée du musée.

#### ***Concerts, spectacles de danse***

- Des concerts méridiens sont organisés en partenariat avec le conservatoire de Corse, Henri Tomasi, les mercredis midi une fois tous les deux mois ; les élèves du conservatoire venant gratuitement jouer dans les salles du musée, ces actions seraient gratuites.
- Des concerts et spectacles de danse seraient organisés les dimanches au musée pour s'adresser à un public familial. Les participants à ces visites devront s'acquitter de l'entrée du musée.

- Lors d'évènements exceptionnels (journées nationales et/locales, vernissages, etc.) des concerts ou des spectacles de danse pourront également être joués dans l'enceinte du Palais Fesch.
- Des représentations de danse d'époque empire pourront aussi avoir lieu pour mettre en avant les collections napoléoniennes. Les participants à ces actions devront s'acquitter de l'entrée du musée.

### ***Participation aux évènements nationaux et locaux***

Certains évènements nationaux sont devenus incontournables pour le Palais Fesch :

*La nuit des musées*, mai 2019, ouverture exceptionnelle jusqu'à 23 heures. A cette occasion, participation à l'opération « la classe-l'œuvre » et déambulation théâtrale;

*Rendez-vous au jardin*, juin 2019 : actions spécifiques en lien avec les collections de natures mortes du musée ;

*Les journées européennes du patrimoine*, septembre 2019 ;

*La journée mondiale Alzheimer*, septembre 2019 : accueil de malades, aidants et bénévoles pour des visites guidées adaptées des collections du musée, en collaboration avec l'association *France Alzheimer* ;

*Fête de la science*, octobre 2019 : ateliers en lien avec la thématique proposée ;

*Les portes du temps* : activités spécifiques et gratuites pour des jeunes des quartiers « politique de la ville ».

Pour l'ensemble de ces opérations, la gratuité du musée serait accordée aux visiteurs.

*Racines de ciel* : c'est depuis 2009 que *Racines de Ciel* organise chaque année à Ajaccio des rencontres littéraires, et depuis 2016 au Palais Fesch. Ces rencontres réunissent des auteurs de notoriété nationale, et des auteurs insulaires dans le but de nourrir une réflexion sur le processus de création autour d'un thème fort et différent chaque année. Il est proposé de reconduire ce partenariat.

### **Les actions spécifiques à destination du jeune public**

#### ***Activités pour le jeune public***

##### *Ateliers arts plastiques*

Pour l'ensemble de l'année scolaire (trois trimestres) deux ateliers d'arts plastiques seront proposés le mercredi après-midi : de 13h à 14h30, pour les enfants scolarisés dans les classes de CP, CE1 et CE2 et de 15h à 16h30 pour les enfants de CM1, CM2.

##### *Atelier théâtre*

Atelier régulier les mercredis matin ayant pour but de créer une pièce de théâtre autour des collections du musée, avec des enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2.

##### *Ateliers pour enfants aux vacances scolaires*

Chaque vacance scolaire sera l'occasion de proposer des ateliers, sur une demi-journée d'arts plastiques spécifiques en lien avec la période (ex. création de décors de Noël en décembre).

##### *Stages pour adolescents*

Des stages pour le public adolescent seront proposés pendant les vacances scolaires ; cette année ils seront orientés autour de la bande dessinée.

##### *Raconte-moi une histoire*

Des visites en famille, une fois par mois, pour les tout-petits (moins de trois ans)

##### *Création théâtrale*

En lien avec nos œuvres, une compagnie de théâtre proposera un spectacle lors des vacances de printemps.

##### *Spectacle de Noël*

Le musée depuis 2014 propose pour les plus petits un spectacle de marionnette en lien avec l'art.

#### *Création d'ouvrages pour les enfants*

Faire découvrir aux enfants de moins de 6 ans nos collections à travers des ouvrages ludiques.

Différents tarifs pour l'ensemble de ces actions :

- Pour les ateliers à l'année scolaire : tarif de 50 euros par trimestre.
- Pour une demi-journée d'atelier : tarif de 5 euros par enfants ou dans le cadre d'une action intergénérationnelle de 10 euros par famille.
- Pour les stages, ils seront gratuits pour les enfants venant dans le cadre d'un partenariat avec un service de la ville ; pour les autres enfants le tarif sera de 5 euros par journée de stage.
- Pour les spectacles, le billet d'entrée du musée sera exigé.

#### **Accueil des scolaires au Palais Fesch**

Les scolaires sont accueillis tout au long de l'année au Palais Fesch. Pour information 3350 enfants ont été accueillis par la médiatrice du Palais Fesch et 1890 enfants supplémentaires sont venus avec leur enseignant lors de l'année scolaire 2017-2018.

#### *Visites des collections*

Des visites guidées, générales ou thématiques, accompagnées d'une médiatrice, ainsi que des ateliers sont proposés tout au long de l'année. Par ailleurs, les enseignants peuvent également effectuer des visites du musée seuls avec leurs élèves.

#### *Outils pédagogiques*

Des outils pédagogiques sont créés régulièrement afin d'aider les enseignants, ou tout autre partenaire, à faire comprendre et découvrir nos collections : mallettes pédagogiques, parcours, pédagogiques, fiches d'œuvre, jeux. En 2019, certains de ces outils seraient traduits en Corse et édités et d'autres seraient mis à disposition sous format numérique.

#### *Formation des enseignants*

Des formations seront proposées, de manière régulière, et en lien avec les services académiques de l'Éducation Nationale, sur les collections du musée Fesch. Le but étant d'inciter les enseignants à emmener les élèves au musée, en leur montrant les possibilités offertes par ces visites en lien avec leurs programmes scolaires. La volonté des deux parties étant de rendre l'enseignant suffisamment autonome pour qu'il puisse effectuer les visites seul avec sa classe.

Des formations supplémentaires, sur les collections de peinture corse, seront mises en place en lien avec le plan pluriannuel de formation des enseignants en langue et culture corse.

#### *Projets spécifiques*

Certains projets spécifiques sont organisés avec des établissements scolaires ; ils font l'objet d'un partenariat qui conduit les élèves à venir plusieurs fois au musée Fesch et à produire un projet pédagogique personnel.

Pour l'année 2018-2019, il est déjà possible d'annoncer un nouveau partenariat avec l'école élémentaire de Sampiero qui devrait conduire à une création théâtrale et à la réalisation de décors.

#### *Concours « tout est dans le détail »*

Un concours propose aux scolaires de travailler sur les détails d'une de nos œuvres ; pour cette première édition les enfants devront proposer une réinterprétation de *Napoléon 1<sup>er</sup> en costume de sacre*.

### ***Les actions « hors les murs »***

La mission de service public du Palais nécessite de mettre en place des actions spécifiques afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier les œuvres d'art du musée.

Ces actions s'adressent avant tout à des personnes souvent issues de milieu modeste et de quartiers excentrés de la ville, mais aussi aux publics en difficultés, isolés ou en insertion. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la *politique de la ville*.

Mais les politiques hors les murs doivent également permettre à un public empêché (personnes hospitalisées, détenus en maison d'arrêt, etc.) de pouvoir découvrir les œuvres d'art. Pour ces publics évoqués il est nécessaire de créer des animations spécifiques : cours d'histoire de l'art, visites thématiques ou ateliers organisés en concertation avec chaque partenaire. Ces actions dites « hors les murs » peuvent avoir lieu dans les locaux des structures partenaires ou au musée ; elles sont organisées de manière ponctuelle ou régulière tout au long de l'année scolaire.

*Différents partenariats* ont déjà vu le jour :

- Services de la ville d'Ajaccio : les maisons de quartier de Saint-Jean, des Salines, les médiathèques de Saint-Jean, des Jardins de l'empereur des Cannes, la maison des aînés, le relais assistantes maternelles, la crèche du Parc Berthault et tout particulièrement le service de la Réussite Éducative ;
- Hôpitaux : l'hôpital Eugénie et différents services de l'hôpital de Castelluccio ;
- Associations : le GRETA, le secours populaire, Corsicasida, France Alzheimer ;
- La maison d'arrêt d'Ajaccio.

*De nouveaux partenariats* seront mis en place avec la maison des services publics de la résidence des îles et la maison de quartier des Cannes.

Des actions envers des associations ou services recevant du public en situation de handicap devront être envisagées.

La gratuité du musée est accordée aux participants à ces actions.

**CONSIDERANT** Que la proposition du programme d'actions de médiation du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** la programmation d'actions de médiation en faveur du Palais Fesch-musée des Beaux-arts et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation médiation culturelle : 84 500 €**

**Participation part Ville : 49 291.67 €**

**Participation Collectivité de Corse (50% HT) : 35 208.33 €**

Sous réserve du vote des crédits correspondants en 2019.

**D'Autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

**D'Autoriser Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**D'Autoriser Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à la programmation de médiation culturelle 2019 en faveur du Palais Fesch-musée des Beaux-arts, sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 Fonction 322 en dépenses chapitre 611, article 6226, 6185, 6288, 611,6135 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre. 2018 ;  
**CONSIDERANT** que la programmation de médiation culturelle en faveur du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

La programmation de médiation culturelle et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation médiation culturelle : 84 500 €**

**Participation part Ville : 49 291.67 €**

**Participation Collectivité de Corse (50% HT) : 35 208.33 €**

**AUTORISE Monsieur Le Maire**

- à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;
- à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Et à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à la programmation de médiation culturelle 2019 en faveur du Palais Fesch-musée des Beaux-arts, sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2019 Fonction 322 en dépenses chapitre 611, article 6226, 6185, 6288, 611,6135 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**